

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**La Fesac tire la sonnette d'alarme : seul un plan de soutien des entreprises du secteur culturel permettra la survie de toute la filière**

La Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac) fait part de sa vive inquiétude face à l'incertitude qui pèse sur l'avenir du secteur culturel. L'organisation professionnelle d'employeurs plaide pour un soutien de ses entreprises dans la durée, au-delà de septembre 2020, afin d'accompagner la relance d'activité qui sera lente et tourmentée.

La Fesac n'anticipe pas de véritable reprise avant le début de l'année 2021 : l'interdiction des grands rassemblements et l'application des mesures de distanciation sociale entravent l'activité même des entreprises du secteur culturel dont une grande partie est toujours à l'arrêt. Malgré les aides annoncées la semaine dernière par le Ministère de la Culture, dont la majorité avait déjà été actée pendant le confinement, le compte n'y est pas. Contrairement à la plupart des secteurs économiques dont l'activité a pu redémarrer rapidement, le secteur culturel fait face à une temporalité de reprise beaucoup plus tardive, variable et par à-coups.

« Nous avons salué la prolongation des droits des salariés intermittents du spectacle jusqu'en août 2021. Les artistes et techniciens sont, pour la plupart, en sécurité financière durant cette année blanche, et c'est un grand soulagement. Mais après ? Comment nos entreprises pourront-elles les engager alors qu'elles sont déjà à terre ? », interroge Jean-Yves Mirski, Président de la Fesac, qui précise être également soucieux du sort des salariés permanents du secteur.

La Fesac se mobilise tandis que le troisième projet de loi de finances rectificative est discuté à l'Assemblée nationale.

La Fédération demande notamment le maintien, au moins jusqu'à fin 2020, des dispositifs mis en place par l'État pendant le confinement (activité partielle au taux initial et exonérations de charges patronales pour toutes les entreprises du secteur) — une proposition également formulée par le groupe de travail « Covid-19 et création » du Sénat — ainsi que le renforcement des crédits d'impôts du secteur culturel, en les complétant et les revalorisant. Enfin, au lieu de son report, les employeurs du spectacle réclament la prise en charge de la cotisation à la caisse des congés spectacles assise sur l'indemnité d'activité partielle (montant estimé à 22 millions d'euros) via la création d'un fonds dédié.



« Ces mesures conditionnent la survie de toute la filière économique et artistique.

L'État peut et doit éviter son naufrage en investissant massivement et dans la durée. Le secteur culturel est composé principalement de petites et moyennes entreprises, touchées sur le long terme : si elles ne sont pas soutenues financièrement, la plupart ne tiendront pas jusqu'en 2021 », alerte

Jean-Yves Mirski.

La Fesac se positionne en faveur d'un Plan de soutien national pour préserver l'emploi et relancer l'activité. L'organisation d'employeurs du spectacle vivant et enregistré salue la nomination de la nouvelle Ministre, Madame Roselyne Bachelot, et se tient à sa disposition pour contribuer à la structuration de ce plan.

A propos de la Fesac

Créée en 1998, la Fesac représente les entreprises du spectacle vivant et enregistré (théâtre, musique live et enregistrée, cabaret, humour, cirque, danse, cinéma, audiovisuel, films d'animation, prestataires techniques, radiodiffusion, télédiffusion) auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. La Fédération réunit plus de 30 organisations patronales, soit 3 000 entreprises qui emploient plus de 300 000 salariés.

Contact presse

Anne-Laure Marin – Agence Initiale

annelaure@agence-initiale.fr

07 69 95 64 68

